REPUBLIQUE FRANCAISE

AP-2025-109 / POLE Aménagement, Transports, Développement Durable des Territoires

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 22/10/2025

Délibération n° AP-2025-109 – Adoption du budget supplémentaire 2025 de la Régie de Transport Territoriale

L'an deux mil vingt cinq et le mercredi 22 octobre à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Gabriel SERVILLE, Président.

Etaient présents : M. Gabriel SERVILLE, M. Thibault LECHAT VEGA, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Roger ARON, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Catherine LÉO, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lucien ALEXANDER, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Crépin KEZZA, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. Christian NOKO, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, Mme Isabelle VERNET, M. Enrico WILLIAM, Mme Keena Annick LEONCE

Etaient représentés : Monsieur Jean-Paul FEREIRA a donné procuration à Monsieur Chester LEONCE, Madame Annie ROBINSON CHOCHO a donné procuration à Monsieur Lucien ALEXANDER, Madame Samantha CYRIAQUE a donné procuration à Madame Karine CRESSON-IBRIS, Monsieur François BAGADI a donné procuration à Monsieur Enrico WILLIAM, Madame Isabelle PATIENT a donné procuration à Madame Audrey MARIE, Monsieur Denis GALIMOT a donné procuration à Madame Catherine LÉO, Madame Magda SOESANNA a donné procuration à Madame Sergina TELON, Monsieur Félix DADA a donné procuration à Madame Nelly DESMANGLES, Madame Christiane BARBE a donné procuration à Monsieur Thibault LECHAT VEGA, Monsieur Boris CHONG-SIT a donné procuration à Monsieur Julnor BELIZAIRE, Monsieur Jean-Claude LABRADOR a donné procuration à Monsieur Albéric BENTH, Monsieur René MONERVILLE a donné procuration à Madame Mirta TANI, Monsieur Claude PLENET a donné procuration à Monsieur Pierre DESERT, Madame Marie-Lucienne RATTIER a donné procuration à Monsieur Philippe BOUBA, Monsieur Benfélino WAARHEID a donné procuration à Monsieur Crépin KEZZA

Etaient absents : Mme Patricia SAID, M. Emmanuel PRINCE, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Tiarrah STEENWINKEL, M. Raymond DEYE, Mme Sherly ALCIN, M. François RINGUET, M. Zadkiel SAINT-ORICE, M. Jocelyn Roger THERESE, M. Akama OPOYA, M. Rodolphe ALEXANDRE

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n° AP-2025-101-4 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis du CESECEG (Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Guyane)

Entendu l'avis des commissions Développement local, Finances, Fiscalité, Affaires économiques, Agriculture, Pêche, Mines, Forêt, Tourisme, Recherche, Innovation et Numérique du 21/10/2025 , Aménagement du territoire, Logement, Politique de la ville et de l'habitat, Valorisation du patrimoine immobilier et foncier, Désenclavement, Transport, Energie, Déchets, Environnement, Biodiversité, Développement durable du 21/10/2025

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2025-101-4

ARTICLE 1 : **ADOPTE** le budget supplémentaire 2025 de la Régie de Transport Territoriale de la Guyane dont la synthèse est la suivante :

	Propositions nouvelles			**Prévisions budgétaires**	
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	0,00	7 997,12	-7 997,12	7 997,12	7 997,12
Investissement	0,00	527 086,51	-527 086,51	1 090 156,89	1 090 156,89
Total	**0,00**	**535 083,63**	**-535 083,63**	**1 098 154,01**	**1 098 154,01**

ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président de l'Assemblée de Guyane à signer au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Guyane tous les documents s'y afférents.

ARTICLE 3 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

22 POUR	M. Gabriel SERVILLE, M. Jean-Paul FEREIRA, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Thibault LECHAT VEGA, M. Philippe BOUBA, M. Roger ARON, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. François BAGADI, M. Lucien ALEXANDER, Mme Christiane BARBE, M. Patrick COSSET, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, Mme Marie-Lucienne RATTIER, Mme Mirta TANI, Mme Isabelle VERNET, M. Enrico WILLIAM
2 CONTRE	M. Pierre DESERT, M. Claude PLENET
20 ABSTENTION	Mme Aïssatou CHAMBAUD, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Catherine LÉO, Mme Audrey MARIE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, M. Boris CHONG-SIT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Crépin KEZZA, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Violaine MACHICHI PROST, Mme Sergina TELON, M. Benfélino WAARHEID, Mme Keena Annick LEONCE

NUL(S)	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 22 octobre 2025.

Date d'envoi en préfecture : 04/11/2025
Date de retour préfecture : 04/11/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20251022-lmc178546-DE-1-1
Publiée le : 04/11/2025

* Le Président



Gabriel SERVILLE